

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 28 mai 1990 portant création du Diplôme Interuniversitaire HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS", modifié par les arrêtés du 6 juillet 1992 et 7 avril 2014,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 Janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS"

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Pascal ASTAGNEAU (PU-PH) Sorbonne Université, ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur	Jérôme ROBERT (PU-PH)
Professeur	Solen KERNEIS (PU-PH)
Professeur	Frédéric BARBUT (PU-PH)
Madame	Béatrice ADJAMAGBO, Cadre Supérieure Hygiéniste.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU